

## Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 12 Février 2015

### *Défendre, encore et toujours, le service public d'orientation de l'Education Nationale*



16 Février 2015

#### Sommaire :

- SPRO: Eviter le piège !
- « Livre noir » des cio
- Rassemblement des académies le 20 Mars à Paris

Alors que les opérations de mutations sont en cours, le MEN n'a toujours pas « officiellement » fait connaître ses propositions de critères pour l'implantation d'une carte des CIO sur tout le territoire.

Les discussions sur le GT 14 avancent lentement et laissent le champ libre à tous ceux qui ne sont pas favorables au corps commun ou qui ne voudraient voir au collège qu'un seul modèle de psychologue, déconnecté des questions d'avenir et d'orientation.

Dans les régions, l'examen des projets de convention qui visent à engager nos services dans le SPRO ne brillent pas par leur souci de concertation avec les personnels concernés.

**Il est temps de rappeler la réalité du terrain et l'urgence de mesures de revalorisation et de sauvegarde du service public d'orientation de l'éducation nationale**

**Le 20 Mars, à Paris, apportons au MEN notre propre état des lieux sur les CIO !**

### *Eviter le piège pour les CIO !*

Les premières signatures de convention entre Etat et Région sur la mise en place du SPRO ont été réalisées en région Centre et en Pays de Loire.

Force est de constater qu'elles vont se traduire dans les faits par de nouvelles tâches : participation systématique à tous les salons et forums régionaux, participation sous le pilotage des régions, aux groupes de travail et réunions visant à nous « professionnaliser », à organiser des « échanges de pratiques » et à mutualiser nos outils. Le SNES –FSU a dénoncé les termes de cette convention type qui fragilise la position des CIO et place les collègues face à de nouvelles prescriptions ne correspondant pas à nos missions.

Mais certaines régions veulent aller encore plus loin  
D'après la loi du 5 mars 2014, les CIO ne sont pas désignés comme opérateurs du Conseil en évolution Professionnel qui s'adresse aux actifs. Les structures participant au SPRO doivent assurer le premier niveau du cahier des charges soit l'information et ré-adresser la personne vers les 5 opérateurs officiels.

## Les signatures des conventions sur le SPRO et leurs conséquences

Plusieurs régions sont déjà dans la confusion entre le périmètre du **SPRO** et celui du **CEP** et il nous faut sans cesse ré-intervenir pour faire rétablir la distinction.

**La région Bretagne** prévoit dans son projet de « cadre de référence pour le SPRO » de définir un « accueil personnalisé et individualisé ( API) qui va au-delà du 1<sup>er</sup> accueil tel qu'il est prévu dans le cahier des charges national.. En effet, il ne s'agit pas seulement de mettre à la disposition du public de l'information et de l'aider dans ses premières recherches mais de formaliser sa situation, ce qui suppose selon la région, « un très bon niveau de connaissance des prestations et dispositifs existants, des formations d'insertion professionnelles et des données socio-économiques des territoires. » Une redéfinition locale du texte national en somme !

**La Région semble juste oublier que les CIO ne sont ni des missions locales ni pôle emploi, et que les actifs ne sont pas leurs publics prioritaires !**

**En Rhône-Alpes**, la Région a décidé de créer un GIP pour les prestations de VAE. Les CIO ne sont pas engagés au-delà du premier niveau, mais historiquement dans les académies de Grenoble et Lyon, certains CIO assuraient un premier entretien de conseil en échange d'une contribution financière aux budgets de CIO pour des public cibles (demandeurs d'emploi notamment).

Les Régions étant depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, responsables de la VAE, Rhône -Alpes entend formaliser une offre de service dans le cadre d'un SIEG (service d'intérêt économique général) qui fixerait les attentes de la Région par rapport aux « conseillers référents VAE ».

**En échange d'une éventuelle contribution financière de la Région, les organismes candidats pour être opérateurs VAE, devront assurer que les personnels « référents- VAE » consacreront 35% de leur temps à cette activité et assureront 90H pour l'animation des territoires sur la VAE. Or, il semblerait que l'administration envisage sans sourciller d'engager certains CIO dans cette aventure sous prétexte que les budgets de CIO pourraient ainsi être abondés !**

**Ceci est la traduction concrète du chantage qui se profile de plus en plus avec les collectivités territoriales. Des prestations en dehors des missions et sur le temps de travail des personnels, en échange d'une participation financière aux budgets des CIO !**



**Le rapport avec le dé-tricotage de notre réseau des CIO est évident. Les CG retirent les subsides aux CIO départementaux et les Régions proposent de compenser en échange de nouvelles tâches qui viendraient s'ajouter à nos missions et donc s'ajouter aux missions des personnels !**

**Il faut faire cesser ce chantage ! L'Etat doit prendre ses responsabilités. Les CIO sont des services de l'Etat. Ils assurent des missions institutionnelles que personne d'autre ne peut remplir. Il faut en prendre acte et stopper les fermetures et fusions de CIO !**

## *Journée nationale d'action pour les CIO*

Les péripéties de la CAPN des DCIO est une nouvelle illustration des manœuvres auxquelles se livrent certains rectorats !

Le rectorat de Versailles avait en effet choisi de se laisser les mains libres dans la poursuite du démantèlement de tout le réseau des CIO versaillais, ce à quoi il a dû renoncer grâce à l'action de nos collègues et à l'intervention du SNES.

A Rouen, l'acharnement du rectorat contre les CIO, son refus de trouver des solutions de relogement et à favoriser d'autres organismes, comme la cité des métiers est préoccupante. Nos collègues de Rouen voient avec angoisse approcher la date de fusion des deux CIO Rouennais qui entérinera la venue de 40 personnes dans des locaux prévus pour 15 et déjà au bord de la saturation !

A Orléans les conditions de relogement du CIO de Blois et la réduction des budgets de CIO en disent long sur la volonté réelle du rectorat de renforcer ses services dans le contexte accru de concurrence

**Dans tous ces projets, ce sont en premier, les zones les plus défavorisées qui sont touchées: Le Havre Nord, le quartier de la Source à Orléans, le secteur rural de Bernay où les usagers devraient se contenter d'une simple permanence hebdomadaire dans des locaux inadaptés.... Pourtant n'est ce pas avant tout le rôle du service public que d'assurer ses missions au plus près des quartiers les plus en difficulté et les plus enclavés ?**

**SNES propose de faire l'état des lieux de la réalité du réseau des CIO et d'en être les porteurs lors de la journée nationale d'action du 20 Mars**

**Contribuez au « Livre Noir des CIO »**



Remplissez directement le questionnaire joint à cette info rapide et en le renvoyant au SNES :  
[Cio@snes.edu](mailto:Cio@snes.edu)

**Le 20 Mars, venez porter vos témoignages sur la situation de votre CIO, de votre département, de votre académie !**

**9H30: Accueil des académies au FIAP 30 rue Cabanis Paris 14 ème**

**14H Rassemblement et dépôt du livre noir au MEN**

*( le lieu du point de rassemblement vous sera communiqué ultérieurement)*